



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL DU**

LUNDI 5 juillet 2010 A 15 heures

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille dix et le 5 du mois de juillet à 15 heures, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 29 du mois de juin, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs André BRUZY, Jérôme CASES, Franck GUITART, Jean -Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine SOMBRIN donne procuration à Evelyne AIRAUDI

MALDES ERIC donne procuration à CASES Jérôme

Membres en exercice : 10 **présents** : 7 **procuration** : 2

Le quorum étant atteint avec 7 **membres présents** ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme AIRAUDI Evelyne est nommée secrétaire de séance, étant auxiliaire de la secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Acceptation dépenses Horloge Astronomique (imputée en investissement)**
- **Imputation en investissement achat tables polypropylènes**
- **Classement « rampe Al Vignal » en chemin communal**
- **Choix fournisseur pour achat matériel « Local Technique »**
- **Aménagement Mairie et résiliation du bail – 2 place de la mairie**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 juin 2010

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 7 juin 2010, les membres présents approuvent à la majorité ce compte-rendu.

POUR : 8 **CONTRE** : 1 GUITART Franck **ABSTENTION** : 0

2- Acceptation dépenses Horloge Astronomique (imputée en investissement)

Mme CASES Juliette présente la facture de la Sté REXEL à Perpignan, concernant l'achat de 3 horloges astronomiques destinées à l'éclairage public, pour un montant de 504.01€ TTC.

EXPLIQUE que cette dépense présente un caractère de durabilité et qu'il y a lieu d'imputer la dépense en investissement sur le programme n°138 matériel et outillage

PRECISE que cette dépense a été prévue au budget primitif 2010

POUR : 8 **CONTRE** : 1 GUITART Franck **ABSTENTION** : 0

3-Imputation en investissement achat tables polypropylènes

L'achat de 15 tables polypropylène à la Sté KGMAT d'un montant TTC de **1 794 €** présentant un caractère de durabilité, il y a lieu d'imputer la dépense en investissement au programme n°**138 Matériel et outillage**. Ces tables sont destinées pour la salle polyvalente, la dépense a été prévue au budget.

POUR : 8 CONTRE : 1 GUITART Franck ABSTENTION : 0

4-Classement « rampe Al Vignal » en chemin communal

Suite à la demande des riverains de la rampe d'accès menant au tennis, ces derniers souhaitent que la rampe d'accès parcelle **B430** soit classée dans le domaine public de la commune en voie communale.

Mme AIRAUDI Evelyne riveraine, s'abstient.

A la majorité le conseil municipal est d'accord pour classer la rampe d'accès au tennis en voie communale.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 AIRAUDI Evelyne / GUITART Franck

- **M. BETRIU Francis se joint à l'assemblée à 15h10. Le quorum est donc de 8 membres présents et 2 procurations.**

5-Choix fournisseur pour achat matériel « Local Technique »

Après mise en concurrence auprès de plusieurs fournisseurs, l'entreprise **M+ à PRADES** est choisie pour l'achat de fournitures pour la construction du local technique.

Le montant des fournitures s'élèvera donc à la somme de **4 637.30€ HT**, la dépense a été prévue au programme n° **13 « LOCAL TECHNIQUE »** du budget primitif.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 GUITART F /BETRIU F/VERGES J

6- Aménagement Mairie et résiliation du bail – 2 place de la mairie

En vertu de la délibération du conseil municipal du 7 avril 2008, l'appartement situé « 2 place de la mairie » à CASTEIL, a été loué à M. GUITART Franck à compter du 1^{er} juin 2008, pour une période de 3 ans, se terminant le 31 mai 2011. La commune souhaitant récupérer l'appartement pour agrandir la mairie, le bail ne sera pas renouvelé. M. GUITART Franck ne souhaite pas s'abstenir et vote contre.

M. BETRIU Francis est contre la résiliation du bail conclu entre M. GUITART Franck et la commune de CASTEIL.

POUR : 8 CONTRE : 2 GUITART F/BETRIU F ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

M. PIQUEMAL JC quitte la séance à 15h20.

M. PIQUEMAL JC revient à 15h25

* M. BRUZY demande si le panneau signalant les WC sera installé sur le parking situé « boulevard de la cascade » prochainement.

M. GUITART Franck quitte la séance à 15h26.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15H30.

Le Maire

Juliette CASES

signé